



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/04/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

35

DATE DE LA CONVOCATION

05 avril 2011

L'an deux mille onze, le 13 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au foyer rural, commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 05 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LABORDE

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, CHASSAGNE

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes COUSSEIROUX Martine

MM PATEYRON J.Louis, LAKROUF, LEHERICY, PRIOUL, PAMIES, CHABROUX, SIMON-CHAUTEMPS, CHEZEAUD, DELARBRE, LEFAURE

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Attribution du marché de travaux de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents au titre du Contrat Territorial Vienne amont

Le Président rappelle que par la délibération n°2008/12/03 du 17 décembre 2008, le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre du programme de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents dans le cadre du Contrat Territorial Vienne amont (2011 – 2015). Lors de la séance du 9 décembre 2010, il a approuvé la dernière version du plan de financement de ce programme par la délibération n°2010/12/08.

Il explique que fin novembre 2010, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional ont validé le Contrat Territorial Vienne amont qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2011. Dans ce cadre, ils ont confirmé l'éligibilité du programme porté par la Communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière.

Au titre de sa Déclaration d'Intérêt Général (arrêté préfectoral n°2010-074-07 du 15 mars 2010), la Communauté de communes peut donc désormais débiter son programme d'actions. Pour ce faire, elle a lancé une consultation d'entreprises en procédure adaptée conformément au code des marchés publics (article 26-II et 28 du Code des Marchés Publics) pour un marché à bon de commande (en application de l'article 77 du Code des marchés publics) de 5 ans (durée exceptionnelle se justifiant par la durée du Contrat et actée avec les services des marchés publics de la Préfecture de la Creuse).

Ce marché présente un montant minimum de 90 000 € HT (= montant de travaux minimum que la Communauté de communes s'engage à notifier sur les 5 ans pour l'ensemble des lots) et d'un montant maximum de 400 000 € HT (= montant de travaux maximum que la Communauté de communes pourra engager sur les 5 ans pour l'ensemble des lots). Le montant minimum a été calculé par rapport au montant de travaux estimatif de la première année et le montant maximum correspond au montant de travaux estimatif sur les 5 ans cumulés.

Ce marché comprend cinq lots :

- Lot 1 : Travaux de restauration du lit et des berges
- Lot 2 : Nettoyage d'anciennes décharges sauvages
- Lot 3 : Travaux de restauration de la ripisylve, mécaniques et manuels
- Lot 4 : Travaux de restauration de la ripisylve par traction animale
- Lot 5 : Mise en défens des berges (clôtures)

Il s'exécutera par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

L'appel d'avis public à concurrence a été publié dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics et dans le journal de la Montagne.

18 entreprises ont retiré le dossier de consultation, 8 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis (22 février 2011 à 17h30) dont 3 pour le lot n°1, 5 pour le lot n°2, 4 pour le lot n°3, aucune pour le lot n°4 et 6 pour le lot n°5.

Les offres ont été formulées sous la forme de montants unitaires forfaitaires par type de travaux.

La Commission d'appel d'offres a été réunie le 22 février 2011 pour l'ouverture des plis. Elle a ensuite été convoquée le 8 mars 2011 pour examiner les offres. Suite à ce premier examen, elle a décidé de lancer une négociation pour les lots 3 et 5 car le montant des offres était supérieur au montant prévisionnel estimatif.

Lors de sa troisième réunion du 29 mars 2011, après examen avec le maître d'oeuvre, sur la base des critères de sélection pondérés énoncés au règlement de consultation, la Commission d'appel d'offre de la Communauté de communes a décidé de retenir pour chaque lot les offres suivantes :

- Lot 1 : SARL ETREN (Causse de Clérans – 24)
- Lot 2 : AFX services (Pionnat – 23)
- Lot 3 : SARL ETREN (Causse de Clérans – 24)
- Lot 5 : Georges RAMOND (Royère-de-Vassivière – 23)

Aucune offre ayant été reçue pour le lot n°4, il est déclaré infructueux. La Commission d'appel d'offre décide de ne pas donner suite à ce lot.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide le choix de l'offre de la SARL ETREN pour les lots n°1 et 3.
- Valide le choix de l'offre de AFX services pour le lot n°2.
- Décide de ne pas donner suite au lot n°4
- Valide le choix de l'offre de Georges RAMOND pour le lot n°5.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché de travaux de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents au titre du Contrat Territorial Vienne aux entreprises citées ci-avant.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 15 avril 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD